



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

DÉPÔT RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
(3^e RÔLE TRIENNAL – 2010-2011-2012)

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Stéphanie Parent, greffière, de la susdite Ville, que le rôle d'évaluation est déposé à son bureau et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit durant les heures régulières de bureau soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h.

Toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude du rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) doit être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou du suivant. Tout individu peut déposer, en personne ou par courrier recommandé, une demande de révision auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation (O.M.R.É.) de la MRC de la Rivière-du-Nord.

Cette demande doit être déposée sur la formule prescrite par règlement, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée.

Demande de révision

Endroit : MRC de la Rivière-du-Nord
161 rue de la Gare, bureau 200
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 2B9
(450) 436-9321

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE ONZE.

Me Stéphanie Parent
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 16 septembre 2011 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la ville et en publiant une copie dans le journal « Le Mirabel » édition du 17 septembre 2011.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dix-neuvième jour de septembre de l'an deux mille onze.

Me Stéphanie Parent
Greffière